

TEXTE n° 480

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

4 avril 2000

PROPOSITION DE LOI

*relative à la mise en place d'une véritable **responsabilité pour faute de l'administration fiscale et d'un droit général d'indemnisation pour les contribuables.***

L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 avril 2000.

Le Président,

Signé : RAYMOND FORNI.

Voir les numéros : 2218 et 2295.

Impôts et taxes.